

**Conseil économique et social**Distr. générale
25 août 2021Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre

Quatrième réunion

En ligne, 17 et 18 novembre 2021

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

Séances parallèles**Croissance inclusive et résiliente en Afrique : le rôle de l'aménagement du territoire****Aide-mémoire****I. Contexte**

1. La quatrième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre se tiendra en ligne les 17 et 18 novembre 2021, sur le thème « Mieux construire pour un avenir inclusif et résilient dans le contexte du COVID-19 ».
2. Dans le cadre de la réunion, la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) organisera un certain nombre de séances parallèles, dont une sur le thème : « Croissance inclusive et résiliente en Afrique : le rôle de l'aménagement du territoire ».
3. À la troisième réunion du Comité, qui s'est tenue en 2019, les États membres de la CEA ont demandé à la Section de l'urbanisation et du développement de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales d'aider les États membres à aligner la planification spatiale et économique dans le contexte de la croissance urbaine rapide de la région. Plus précisément, le Comité a noté que l'aménagement du territoire était une condition préalable à une croissance et à un développement inclusifs et qu'en l'absence d'un aménagement du territoire adéquat, de nombreuses villes africaines se développaient de manière désordonnée et chaotique. Il a donc été demandé à la CEA de tenir dûment compte de l'aménagement du territoire dans ses travaux, ce qui pourrait contribuer à promouvoir une urbanisation bien planifiée et gérée, et favoriser une croissance et un développement plus inclusifs.
4. En réponse, la CEA, par l'intermédiaire de sa Section de l'urbanisation et du développement, a soutenu les efforts déployés par les États membres pour

* E/ECA/CSPPG/4/1.



renforcer la planification spatiale et urbaine dans le cadre de leurs politiques et processus nationaux de planification économique, conformément aux engagements mondiaux et régionaux énoncés dans le Nouveau Programme pour les villes, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. La séance parallèle sur le rôle de l'aménagement du territoire dans l'appui à une croissance inclusive et résiliente en Afrique sera l'occasion de débattre du travail entrepris par la Section à cet égard.

II. Contexte

5. Le taux de croissance urbaine en Afrique est actuellement de 3,44 % par an, plus élevé que dans toute autre région du monde, et la population urbaine du continent représente désormais quelque 13,4 % du total mondial. On estime d'ailleurs que, d'ici 20 ans, plus de 22 % de la population urbaine mondiale vivra dans des villes africaines. Environ 588 millions d'Africains vivent déjà dans des villes, épicentres de la plupart des activités économiques, où ils contribuent à plus de la moitié du PIB des pays africains (de 58 % du PIB au Malawi et en Éthiopie à pas moins de 85 % en Tunisie).

6. Les villes sont également le lieu de la plupart des transmissions de la maladie à coronavirus (COVID-19). En effet, plus de 90 % des cas de COVID-19 sont enregistrés dans les zones urbaines. Les gouvernements africains doivent donc revoir leurs plans de développement urbain et déterminer les mesures à prendre pour rendre leurs villes plus résistantes aux chocs et aux crises à venir.

7. À cette fin, il faut faire de l'aménagement du territoire une composante essentielle de l'élaboration des politiques économiques afin de promouvoir une urbanisation plus productive, inclusive et résiliente. L'adoption d'une approche cohérente du développement urbain peut améliorer la compréhension du processus de développement et faciliter la prise de décisions stratégiques dans tous les secteurs. L'alignement des priorités économiques et spatiales et la coordination des investissements des ménages, des entreprises et des pouvoirs publics dans les villes peuvent stimuler et soutenir la croissance, et devraient être au cœur de l'élaboration des politiques en Afrique.

8. Les décisions en matière d'aménagement du territoire déterminent la taille des villes, les activités économiques qui s'y déroulent et leurs liens avec d'autres centres urbains, et peuvent donc avoir un impact important sur le développement national. En effet, des politiques spatiales mal conçues peuvent avoir des répercussions imprévues sur la croissance future. L'aménagement du territoire national devrait donc être étayé par une logique économique bien pensée et les décideurs politiques devraient examiner les implications spatiales des secteurs économiques prioritaires.

9. Lors de l'élaboration des politiques nationales d'aménagement du territoire, les décideurs devraient également tenir compte du potentiel des marchés régionaux en Afrique, qui offrent des possibilités d'économies d'échelle, de partage des connaissances et de commerce de biens à plus forte valeur ajoutée que ceux généralement exportés en dehors du continent. En encourageant un système urbain national qui soutient l'intégration régionale, on peut tirer parti du potentiel économique des villes. À long terme, la coordination de l'aménagement du territoire et de la planification économique devrait contribuer à la création d'un réseau de villes diverses et spécialisées, dotées de fonctions économiques complémentaires et de liens solides avec les plus petites villes et les zones rurales.

10. Compte tenu des contraintes en matière de ressources, les pays africains auraient intérêt à canaliser les investissements vers certains sites prioritaires, en tirant parti des avantages offerts par les zones urbaines. Cela aidera les pays

africains à établir et à récolter les avantages découlant des économies d'agglomération urbaine. Dans le même temps, il est essentiel qu'ils construisent des réseaux de transport reliant ces zones et villes prioritaires à des villes secondaires et à des centres de croissance stratégiquement situés. Lorsqu'elle est mise en œuvre dans un cadre politique crédible et à long terme, une telle approche stratégique de l'investissement dans les infrastructures attirera également les flux d'investissement du secteur privé, ce qui renforcera encore la coordination du développement au plan spatial et entre les secteurs.

11. C'est dans ce contexte que les participants à la séance parallèle examineront un certain nombre de questions cruciales, notamment :

- a) Comment les questions d'aménagement spatial et urbain peuvent être traitées efficacement dans les politiques économiques nationales ;
- b) Les enseignements tirés dans le contexte des efforts de la CEA pour soutenir la planification spatiale et économique à Djibouti, en Éthiopie, au Lesotho, en Ouganda et au Tchad ;
- c) Les possibilités pour les États membres de renforcer la planification spatiale et urbaine afin de favoriser une croissance inclusive ;
- d) L'assistance que la CEA peut fournir aux États membres pour faire en sorte que les questions urbaines et spatiales soient traitées de manière appropriée dans les politiques nationales de développement.

III. Objectifs de la séance parallèle

12. L'objectif général de la séance parallèle est de donner aux États membres et aux autres parties prenantes l'occasion d'examiner et d'approfondir leur compréhension du travail de la CEA dans le domaine de l'aménagement du territoire, et de fournir des informations en retour et des contributions à cet égard sur la base de leurs propres expériences et préoccupations. Plus précisément, la séance parallèle permettra de :

- e) Recueillir les réactions des États membres sur les activités récentes entreprises par la CEA pour renforcer l'aménagement du territoire ;
- f) Donner l'occasion aux participants de débattre du rôle joué par l'aménagement du territoire dans la promotion d'une croissance inclusive en Afrique, ainsi que des opportunités et des défis qui y sont liés ;
- g) Produire des orientations et des recommandations pour guider les travaux futurs de la CEA en appui à l'urbanisation durable en Afrique.

IV. Produits et résultats escomptés

13. Un certain nombre de produits et de résultats sont attendus de la séance parallèle, exposés ci-dessous.

Résultats

- a) Une meilleure compréhension des mesures qui peuvent être prises pour renforcer les politiques et les stratégies qui exploitent le potentiel encore insuffisamment utilisé de l'urbanisation au service d'une croissance inclusive et résiliente en Afrique ;
- b) Une meilleure compréhension du rôle de l'aménagement du territoire dans la réalisation d'une croissance inclusive en Afrique ;
- c) Des partenariats renforcés pour mieux répondre aux problèmes d'urbanisation et de développement en Afrique.

Produits

14. À la fin de sa quatrième réunion, le Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre examinera et adoptera les recommandations formulées par les experts au cours des différentes séances parallèles.

V. Format de la séance parallèle

15. La séance parallèle se tiendra sous la forme d'une séance de groupe pendant la quatrième réunion du Comité, conformément à l'ordre du jour provisoire. Des présentations thématiques seront faites par le secrétariat du Comité, suivies de débats au cours desquels les experts concernés feront des observations et des commentaires, tireront des conclusions et formuleront des recommandations.

VI. Documentation

16. Les participants seront saisis de plusieurs rapports nationaux et d'outils élaborés par la Section de l'urbanisation et du développement. Des liens dirigeant vers des publications, des documents techniques et des produits de savoir leur seront communiqués en ligne pendant la séance parallèle.

VII. Participation

17. Le Comité est composé d'experts des États membres de la CEA issus des ministères chargés des questions de genre, du développement social, de l'urbanisation et de la planification économique. Des représentants des communautés économiques régionales africaines, de la Commission de l'Union africaine, du système des Nations Unies, des organisations de la société civile et des milieux universitaires y participeront en qualité d'observateurs.

18. La Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales de la CEA assure l'organisation des réunions et les services de secrétariat du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre.

VIII. Langues

19. La séance parallèle se déroulera en anglais et en français, avec interprétation simultanée.
